

Comment Inghels a rétracté ses accusations contre le "Réveil"

M. Loucheur a trouvé dans Inghels un interpellateur singulièrement complaisant

Il y a eu des scandales de la Reconstitution. Nous en avons maintes fois cités ici-même. Nous en sommes encore à attendre les sanctions méritées. Quel beau débat on pouvait engager là-dessus à la Chambre et avec quelle force on eut pu montrer la nécessité d'ouvrir une enquête !

Mais le citoyen Inghels s'est chargé de naufrager ce débat, et de couler à fond la Commission d'enquête !

Pendant trois heures, hier, à la tribune de la Chambre, il a lu la liste des avances sur dossiers de dommages de guerre accordées aux industriels du Nord ; il a mêlé, dans un savant galimatias, le Comité de Défense des Sinistrés et les organismes administratifs ; il a accusé les innocents et passé sous silence les coupables. Vraiment, le tour a été bien joué !

Après avoir lassé la Chambre par la lecture fastidieuse de son interpellation et l'avoir invitée à l'écouter encore une autre fois, le citoyen Inghels a donné, à M. Loucheur, l'occasion facile de lui répondre. Inghels n'a apporté aucune preuve, aucun fait, et le Ministre a eu la lâche bien aisée en lui disant :

« Pour aucun des sinistrés que vous avez cités, vous n'avez prouvé qu'il n'avait pas droit aux avances qu'il a reçues ! »

Dans ces conditions, la Chambre a repoussé l'ordre du jour demandant une Commission d'enquête, et c'est évidemment le résultat auquel Inghels, pour des raisons singulières, a voulu arriver.

On dira que nous manquons de reconnaissance envers Inghels. Le Réveil du Nord lui doit cependant une fière chandelle. Mais on ne nous amadoue pas si facilement.

La tactique du citoyen Inghels a suscité une question du député du Nord, M. Charles Delesalle, qui ne pardonne pas au Réveil d'avoir révélé, en 1914, le scandale électoral des « frères Quatre-Bras ».

M. Charles Delesalle a demandé à Inghels, ne sachant pas qu'il l'embarasserait beaucoup :

« Dites-nous combien le Réveil du Nord a touché sur ses dommages de guerre ? »

Inghels parut interloqué. Il avait laissé entendre, dans le Cri du Nord, que le Réveil avait touché un chiffre scandaleux de dommages. Il essaya de ne pas répondre. La Chambre insista pour qu'il donnât ce chiffre. Il dut avouer ceci, que je cite textuellement, d'après le compte rendu analytique :

« Inghels répond qu'il est complètement étranger au Réveil du Nord, mais il croit savoir que ce journal, dont le matériel a cependant été entièrement détruit, n'a touché que 150.000 francs d'avances pour réparation de ses dommages ».

La Chambre applaudit à la modération du chiffre cité par Inghels.

Sur les bancs socialistes, Léon Blum

adresse cette riposte à M. Charles Delesalle :

« Votre pétard a raté ! »

Et ce n'est pas tout. Il faut bien dire qu'Inghels a cité un fait, un seul, qui a profondément impressionné la Chambre.

Seulement, c'est un fait que j'ai dénoncé en 1919 dans le Réveil du Nord. Le citoyen Inghels a bien du nous citer et rappeler que notre ami François Lefebvre avait demandé à cette époque l'ouverture d'une enquête, à M. Loucheur. Il s'agit des haïnes qui ont été remises à une société de Roubaix-Tourcoing comme matières de remplacement et que la Société a vendues, réalisant un bénéfice scandaleux.

Inghels qui, dans le Cri du Nord, disait que j'étais le secrétaire du Comité « plumant les sinistrés » et qui laissait entendre que nous faisions partie du Consortium Loucheur, a dû faire amende honorable.

Je cite encore le compte rendu analytique officiel de la Chambre :

« M. INGHELIS dit : A la suite d'un article paru dans le Réveil du Nord qui avait signalé des faits scandaleux, M. François Lefebvre avait demandé une enquête que M. Loucheur, en 1919, avait promise sévère. Nous en attendons les résultats ».

Voilà tout ce qui reste des accusations du Cri contre le Réveil : Une rétractation publique d'Inghels à la tribune de la Chambre.

En ce qui me concerne personnellement, Inghels a reconnu que j'étais bien secrétaire-général du Comité pour la Reconstitution du Nord et non d'une Association traitant les dossiers des sinistrés. Seconde rétractation qu'Inghels s'est efforcé d'atténuer en prétendant que j'étais « employé du ministère des Régions Libérées », ce qui est archifaux. Et c'est ce dont je mets ici au défi d'apporter la moindre preuve !

Ce qui est plus grave que tout ceci, c'est le silence de ses collègues du Parti Socialiste à l'occasion de son interpellation. On avait annoncé Marcel Sembat, il n'a même pas mis les pieds à la Chambre. A part quelques interruptions qui visaient la Droite, pas un socialiste n'a pris la parole pour soutenir à la tribune, l'argumentation d'Inghels. Seul, Lebas a parlé sur l'ordre du jour pour réclamer une Commission d'enquête.

Ce qui est plus grave surtout, c'est ce qu'a dit M. Loucheur, sur un ton ironique, en rappelant que M. Inghels était venu lui demander de donner des avances aux industriels.

De qui se moque-t-on, vraiment ?

La façon dont Inghels a compromis la cause des sinistrés, l'habileté avec laquelle il a occupé la tribune pendant trois heures, pour empêcher les utiles explications de se produire, montrent, après la riposte de M. Loucheur, que la fameuse campagne du Cri était un truc fort bien combiné pour égarer les soupçons et couvrir les vrais coupables.

Alex WILL.

Deux Satyres Assassins

Une fermière normande a été la victime de l'un

Caen, 3 juin. — Mlle Renée Fauvel, âgée de 46 ans, dont le père fut longtemps président du Tribunal civil de Caen et qui exploitait une importante ferme à Valmeray, a été trouvée assassinée dans un champ de blé, à 800 mètres de la gare de Champagnelles.

Malgré ses blessures, la victime a dû désespérément lutter contre son agresseur qui se serait livré sur elle à des actes révoltants.

Mlle Renée Fauvel était la belle-sœur de M. Merliac, professeur à l'Université de Caen.

Une jeune fille de Monchy-Cayeux a eu à souffrir de l'autre

Parce que sa belle-fille, Marie Masclet, 17 ans, n'avait reçu que 1 franc 50 pour sa journée de travail chez un cultivateur, le nommé Flament Honoré, mineur à la fosse n° 6 des mines de Marles et demeurant à Monchy-Cayeux, entra l'autre soir dans une violente colère. La jeune fille se trouvait alors au lit. Tout d'abord, le brutal lui porta des coups, puis, s'emparant d'une lime, il la frappa à quinze reprises avec le dangereux outil.

Malgré ses blessures, Marie Masclet réussit à se lever, mais exaspéré par la rage, le beau-père la poursuivit.

Sur la route, à peu de distance de l'habitation du ménage Flament, elle tomba évanouie. A ce moment le garde champêtre prévenu par Mme Flament, arriva. Il était temps, l'irascible individu avait le bras levé pour porter à la jeune fille un coup qui probablement aurait eu des suites définitives.

À la vue du garde, il prit la fuite; il n'a pas encore été rejoint.

Le commencement d'enquête fait sur cette affaire a permis d'établir que Flament se livrait à de fréquentes scènes de brutalités sur sa belle-fille et sur sa femme et qu'en outre, il tenta plusieurs fois d'abuser de Marie Masclet, la jeune fille ayant toujours résisté à ses odieux désirs. Il lui avait voué une haine terrible.

Un autre fait a été constaté et constitue une preuve de préméditation : le jour où Flament se livra à la scène de sauvagerie que nous venons de relater, il avait brisé tous les ustensiles et objets divers qui se trouvaient chez lui et s'était emparé d'une trouve d'environ mille francs, constituant les économies du ménage.

Bataille de femmes

HUIT BLESSEES

Bruxelles, 3 juin. — Depuis longtemps, une haine implacable divise les épouses C. et G., de la rue de l'Éclotière. L'autre soir, pour une utilité, une vive altercation s'ensuivit, qui dégénéra bientôt en bataille. L'épouse C. et ses trois filles se dressèrent contre la femme G., et trois de ses voisines.

Les coups de balais et de sabots pleuvaient dru de part et d'autre. Les combattantes, tout en poussant des cris sauvages, bataillaient avec un grand acharnement.

La police, prévenue téléphoniquement, accourut sur les lieux. Les batailles venaient toutes la figure en sang et leurs vêtements lacérés.

Toutes ces furies ont été conduites, bien encadrées par un contingent de police, au commissariat proche, où leurs blessures ont été pansées par un médecin.

Peu après, une vieille femme du quartier se présenta au poste de police avec des trophées ramassés sur le champ de bataille : deux râteliers, des chiffons et méchets de cheveux, des poignets brisés furent alignés sur le bureau de l'officier de garde.

Procès-verbal a été dressé à charge des huit énergumènes.

Un matelas coffre-fort

C'ÉTAIT CELUI D'UNE « INDIGENTE »

Le propriétaire d'un local, situé rue de l'Association, à Bastia (Corse), faisait exécuter par un menuisier M. Pailtalacci, qui avait transformé la pièce qu'elle occupait en un taudis menaçant pour l'hygiène et qui, de plus, ne payait pas son loyer, lorsqu'un soir une sorte de matelas confectionné avec des papiers et des cartons cousus, une déchirure laissa échapper des titres et bons du Trésor pour une valeur supérieure à 20.000 francs.

Le maire a fait saisir cette somme, Mme Pailtalacci étant assistée à titre d'indigente.

Le Louvre va acheter un tableau de 3 millions

« LA RUELLE » DE WEERMER

Le fameux tableau de Weemer, « La Ruelle » qu'il est actuellement en question d'acheter pour le musée du Louvre, pour la coquette somme de trois millions, est arrivé à Paris. Le conseil des musées a naturellement, désiré le voir avant d'en décider l'achat. M. d'Esrouvelles de Constant n'estime pas trop élevée la somme.

« Evidemment, les circonstances actuelles nous sont défavorables, a-t-il dit. Mais l'occasion d'acheter ce tableau se représentera-t-elle ? »

Tout de même, trois millions !

Un bon placement

POUR 33 FRANCS, UN ANGLAIS EN A GAGNÉ 3 MILLIONS 200.000

Londres, 3 juin. — Le gros lot de 65.000 livres (trois millions deux cent mille francs) de la poule (ou pari mutuel) du Derby, organisée par le « Calcutta Turf Club », a été gagné par un employé de la Cité de Londres, le capitaine Jones, sous-directeur d'une section de la ligne maritime « Union Castle ». M. Jones, qui affirme ne jamais jouer aux courses, avait acheté un billet, le W-5049, pour faire plaisir à un de ses camarades de bureau qui s'était chargé d'en placer un certain nombre. Il l'avait payé 14 shillings (environ 33 francs).

La Commission du coût de la vie

La délégation ouvrière en demande la transformation

La commission départementale du coût de la vie s'est réunie hier à 15 heures à la Préfecture, sous la présidence de M. le docteur Lambling. M. Boulon, inspecteur départemental du travail remplissait les fonctions de secrétaire du travail.

Les délégués des syndicats ouvriers s'étaient abstenus de prendre part à la réunion.

Il a été envisagé la constitution d'une commission régionale pour Lille, Roubaix et Tourcoing, qui déterminera le coefficient total pour cette région.

Deux sous-commissions sont nommées : la première ayant trait à tout ce qui touche l'alimentation et la deuxième à tout ce qui concerne l'habillement, le chauffage et l'éclairage.

Les tableaux adressés à chaque membre de la commission départementale du coût de la vie, un tableau comportant les prix actuellement en vigueur concernant l'alimentation et les besoins du ménage. Chaque délégué devra étudier les prix et les recueillir sur le tableau suivant leur région.

Les tableaux devront être retournés dans un délai de huit jours.

Les présidents des sous-commissions convoqueront en assemblée leurs membres sitôt l'acceptation des dits tableaux.

La commission plénière se réunira ensuite, où que les sous-commissions auront terminé leurs travaux.

Pourquoi les délégués des syndicats ouvriers n'ont pas pris part à la réunion

La délégation des syndicats ouvriers conduite par Henri Lauridon, secrétaire de l'U. O. et composée de Henri Lefebvre (Roubaix), Henri Lefebvre, Flament (Tourcoing), Baucha, Deverny, Leroy (Lille), s'est présentée à la Préfecture, où elle fut reçue, en l'absence du Préfet, par M. Jacques Régnier, secrétaire général de la Préfecture.

Les délégués ouvriers ont expliqué le motif de leur abstention à la réunion de la commission du coût de la vie, ils ont principalement protesté contre la composition de la dite commission.

Un aurait dû choisir, déclarent-ils, pour la formation de cette commission un tiers de délégués des syndicats, élus par l'U. O. du Nord, un tiers de patrons et employeurs choisis par les associations patronales et un tiers de membres neutres désignés par le Conseil Général, les Conseils d'arrondissement et les Conseils municipaux.

Cette commission serait une commission de statistique et ne servirait qu'à l'indication. Elle établirait des travaux par localité, par arrondissement et par département. L'application de ces décisions ne pourrait se faire d'une façon automatique. Elle serait laissée à la discussion entre employeurs et employés, patrons et ouvriers. Jamais, les coefficients établis ne seraient appliqués d'une façon stricte.

Si ces conditions sont réunies, les délégués des syndicats ont déclaré qu'ils reprendraient aussitôt leurs places au sein de la commission, constituée ainsi qu'ils l'ont demandé.

M. Régnier a promis à faire part au Préfet et au Ministre du Travail, de ces desiderata.

CHEZ LES CHEMINOTS

L'EXAMEN DE LA SITUATION

Paris, 3 juin. — Le Conseil fédéral des travailleurs des chemins de fer s'est réuni ce matin à son siège social, rue Baudin, pour nommer sa commission exécutive et son bureau fédéral, et examiner la situation.

La séance, commencée à 9 heures, s'est prolongée jusqu'à midi et a été renvoyée à cet après-midi à 14 heures. Aucun communiqué n'a été fait à la presse. A leur sortie de la réunion, les délégués se sont contentés de déclarer qu'aucune décision n'avait été prise et que la discussion qui avait eu lieu dans la matinée avait été des plus courtoises.

M. Régnier a promis à faire part au Préfet et au Ministre du Travail, de ces desiderata.

MAJORITAIRES ET MINORITAIRES ONT PRÉSENTÉ LEURS BUREAUX

Paris, 3 juin. — Le Conseil de la Fédération des travailleurs des chemins de fer s'est réuni ce matin à son siège social, rue Baudin, de 14 heures à 16 heures.

Les deux séances de la journée ont été consacrées à discuter sur la façon de voter pour élire la commission exécutive et le bureau du Conseil provisoire. Majoritaires et minoritaires ont présenté chacun de leur côté, un bureau.

Les majoritaires ont présenté Montagne, de l'Est, secrétaire général; Toulouse, du Midi; Marchal, de la Ceinture, secrétaire adjoint; Rousseau, de l'Etat, trésorier; Vallot, du Nord, trésorier adjoint.

Au scrutin, ce bureau a obtenu 30 voix contre 23 abstentions, mais, de leur côté, les minoritaires ne reconnaissant pas le vote qui venait d'être émis, ont présenté le bureau suivant :

Ducour, du Nord, secrétaire général; Chavrot et Semars, du P.-L.-M., secrétaires adjoints et Dejonkère, trésorier.

Après le vote, les anciens majoritaires ayant à leur tête Bidegaray, ont quitté l'immeuble de la rue Baudin, tandis que les minoritaires restés dans la place déclarent qu'après avoir pendant toute la journée épuisée tous les moyens de conciliation possible, ils appliquent les décisions votées par le Congrès dans la séance de la veille, et décident de rester en permanence toute la nuit dans les bureaux de la Fédération.

Une journée à la mer

LES PREMIERS TRAINS DE PLAISIR VONT ÊTRE RÉTABLIS SOUS PLEIN

M. Yves Le Troquer, ministre des Travaux publics, vient d'homologuer une proposition de la Compagnie des chemins de fer du Nord, ayant pour objet la création d'un tarif supplémentaire G. V., n. 6, relatif à la délivrance de billets aller-retour d'excursion en 2e et 3e classes, par trains spéciaux, pour passer une journée à la mer.

Ce tarif vise les quatre parcours Paris-Le Tréport, Boulogne et Calais, Lille-Dunkerque. Voici les prix adoptés : Paris-Le Tréport, 30 fr. en 2e classe ; 20 fr. en 3e classe. Paris-Boulogne, 42 fr. et 27 fr. ; Paris-Calais, 49 fr. et 31 fr. ; Lille-Dunkerque, 45 fr. et 31 fr.

Le fonctionnement de ces billets spéciaux sera réglé à bref délai.

Deux interpellations devant la Chambre

M. Bouyssou a fait voter le rétablissement de l'indemnité de vie chère pour les petits retraités

Paris, 3 juin. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Raoul PERET.

L'ordre du jour appelle la discussion d'interpellation de M. BOUYSSOU, relative au rétablissement de l'indemnité de vie chère de vie aux retraités civils et militaires.

Le député des Landes développe son interpellation : « On avait promis aux petits retraités une amélioration de leur situation. Cette promesse n'a jamais été tenue. La loi de finances de 1920 prévoyait un décret de 833 millions pour la dette viagère, celle de 1921 n'en prévoit plus que 727 millions, d'où il résulte que l'Etat réalise une économie de 106 millions sur les petits retraités. La situation est critique chez les petits retraités. Il y a des retraités qui ne disposent pour subsister de quelques centaines de francs ».

Nous déposons un ordre du jour joint signé par un certain nombre de députés de tous les partis, qui affirmera les volontés de la Chambre pour réaliser nos vœux essentiels :

1. Rétablissement de l'indemnité de vie chère ; 2. Majoration des petites retraites ; 3. Statuts définitifs des petits retraités. 4. Plusieurs députés appuient la déclaration de M. Bouyssou.

M. Doumer promet le prochain dépôt de la loi des pensions

M. DOUMER répond de sa place aux discours des divers interpellateurs, dont il reconnaît les excellents sentiments, mais, dit-il, le ministre des Finances ne peut aller au-delà des disponibilités budgétaires pour l'application des lois.

Il ne faut pas oublier que ces lois ont été particulièrement favorables aux petits retraités, dont les pensions de 700 fr. et au-dessus ont été portées d'un coup à 1.500 francs. Cette loi a été votée après consultation et avec le concours des représentants des fonctionnaires de l'Etat. Il est vrai qu'une partie du personnel de l'Etat qui ne bénéficie pas de la loi devra y être incorporée. L'Etat n'oublie aucun de ses collaborateurs, notamment les ouvriers de l'imprimerie Nationale, mais la première chose à faire, c'est de rétablir nos finances pour pouvoir donner la justice à tous les fonctionnaires retraités.

J'ai l'air de barbaud quand je défends le budget de l'Etat, je n'ai cependant pas un cœur de pierre. Je connais bien le personnel ouvrier, je promets de faire tous mes

L'ordre du jour adopté

LE PRÉSIDENT donne lecture de l'ordre du jour de M. BOUYSSOU et de nombreux députés. Cet ordre du jour, qui est fort long, constate la détresse matérielle dans laquelle se débattent la grande majorité des retraités civils et militaires, assure que l'Etat doit garantir à ses vieux serviteurs la dignité de leurs vieux jours, et tout sollicite à effectuer des économies sur leur vieillesse.

Il ajoute qu'il serait injuste de laisser dans la détresse ceux qui, dans les temps les plus difficiles, n'ont cessé de se dévouer à la Nation. Il affirme la résolution de la Chambre de donner satisfaction aux petits retraités, et, à cet effet, invite le Gouvernement à déposer dans un délai très rapproché des projets :

1. Pour le rétablissement de l'indemnité de vie chère de 720 francs. A titre temporaire ; 2. Pour étendre l'application de la loi du 25 mars 1920 à toutes les catégories de retraités civils et militaires de France, d'Algérie et des Colonies ; 3. Pour apporter les statuts définitifs des retraités.

L'abbé Lemire intervient au faveur des petits retraités des communes.

L'ordre du jour de M. BOUYSSOU est adopté à l'unanimité des 551 votants.

La Commission d'Enquête sur les abus de la Reconstitution repoussée par la Chambre grâce au discours d'INGHELIS

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation d'INGHELIS et SEMBAT sur les avantages pécuniaires accordés à certains gros sinistrés des régions dévastées, à l'exagération du coefficient de remplacement de dommages de guerre, et au manque de contrôle des avances industrielles.

M. LOUCHEUR est au banc du gouvernement.

« Un consortium a établi des ramifications dans toutes les administrations pour récupérer les indemnités ».

INGHELIS affirme que certains industriels ont réalisé des bénéfices scandaleux sur les dévastations et poursuites son interpellation, il rappelle que le premier soin des Allemands, fut de raffer les matières premières dans les régions du Nord, mais, dit-il, l'affaire Martinage a établi que M. Martinage, inculpé d'intelligences avec l'ennemi et d'autres industries, ont touché des indemnités pour des matières premières avec lesquelles ils ont travaillé pour le compte de l'ennemi.

M. MARCEL HABERT. — La justice est saisie.

BARTHE. — Oui, mais la justice est assez lente à s'emouvoir. Elle a suivi encore dans cette occasion l'opinion publique.

L'application des coefficients

INGHELIS. — Les filateurs de coton ont touché dernièrement des indemnités élevées. On leur a payé leurs produits en se basant sur le taux de 550 francs, alors que le coton était descendu à 315 francs en novembre dernier. Certains industriels, dont les usines ne fonctionnent pas encore, et qui devaient recevoir des matières premières pour mettre leurs machines en marche, ont reçu ces matières et les ont revendues, réalisant ainsi un bénéfice considérable.

INGHELIS critique longuement la façon dont sont appliqués les méthodes de coefficient.

INGHELIS. — Le « Réveil du Nord » a signalé des faits scandaleux. M. François Lefebvre a demandé une enquête à ce sujet. Le Gouvernement m'a promis. On attend toujours le résultat.

BARTHE. — A quelle date cette demande d'enquête a été faite.

INGHELIS. — Le 29 juillet 1919.

BARTHE. — Voilà déjà deux ans qu'elle est ouverte. Quelle en a été la conclusion ?

M. LOUCHEUR. — Je m'expliquerai tout à l'heure.

Plus de deux milliards ont été versés à une centaine d'industriels.

INGHELIS. — J'ai entre les mains des documents qui prouvent que plus de deux milliards ont été ainsi versés à une centaine d'industriels.

L'orateur cite le cas d'une maison qui a reçu 65 millions 265.000 francs.

INGHELIS déclare qu'il s'est efforcé de

Pour les fonctionnaires

M. BOUYSSOU revient à la charge pour demander au ministre des Finances des actes précis. Les promesses ne suffisent plus. Il faut à nouveau l'éloge des fonctionnaires retraités.

M. DOUMER. — La loi ne peut être modifiée que par la loi. Je ferai tous mes efforts pour vous donner satisfaction, mais c'est vous qui avez supprimé le 25 mars 1920, les majorations des pensions et l'indemnité de vie chère à partir du 31 décembre 1920. Le budget comporte de grosses sommes pour le rétablissement des traitements des fonctionnaires. L'Etat n'a pas, en effet, à ne s'occuper que de la fin de carrière des fonctionnaires, il faut aussi qu'il s'occupe du recrutement de ces fonctionnaires, et le recrutement devient de plus en plus difficile. Je ne peux que proposer à M. Bouyssou d'être très sévère sur la situation et tâcher de lui donner satisfaction en déposant le plus tôt possible sur le bureau de la Chambre le statut réclamé.

La discussion générale est close.

L'ordre du jour adopté

LE PRÉSIDENT donne lecture de l'ordre du jour de M. BOUYSSOU et de nombreux députés. Cet ordre du jour, qui est fort long, constate la détresse matérielle dans laquelle se débattent la grande majorité des retraités civils et militaires, assure que l'Etat doit garantir à ses vieux serviteurs la dignité de leurs vieux jours, et tout sollicite à effectuer des économies sur leur vieillesse.

Il ajoute qu'il serait injuste de laisser dans la détresse ceux qui, dans les temps les plus difficiles, n'ont cessé de se dévouer à la Nation. Il affirme la résolution de la Chambre de donner satisfaction aux petits retraités, et, à cet effet, invite le Gouvernement à déposer dans un délai très rapproché des projets :

1. Pour le rétablissement de l'indemnité de vie chère de 720 francs. A titre temporaire ; 2. Pour étendre l'application de la loi du 25 mars 1920 à toutes les catégories de retraités civils et militaires de France, d'Algérie et des Colonies ; 3. Pour apporter les statuts définitifs des retraités.

L'abbé Lemire intervient au faveur des petits retraités des communes.

L'ordre du jour de M. BOUYSSOU est adopté à l'unanimité des 551 votants.

INGHELIS met en cause M. Crespel...

INGHELIS. — Je regrette maintenant d'avoir à mettre en cause un de nos collègues, M. Crespel, qui, alors qu'il avait proclamé à la tribune de la Chambre qu'il aimait mieux rester dans ses ruines que de les voir construire par certains moyens, a demandé deux millions pour une modeste usine.

M. CRESPÉL. — Et il a touché combien ?

INGHELIS. — Moins de 350.000 francs.

M. CRESPÉL. — Il faut le dire, je demande d'ailleurs la parole.

INGHELIS. — Mais le fait que je saule aux yeux, est que M. Crespel a demandé deux millions pour une petite usine.

INGHELIS, mettant en cause un journal qui, dit-il, fut le seul journal qui travailla pour les Allemands, M. Charles Delesalle protesta et dit que le seul directeur de journal condamné par les Allemands et envoyé en Lithuanie, ce fut le directeur de ce journal.

Inghels énumère certaines entreprises du Nord qui ont reçu des millions comme avances sur les dommages de guerre, il s'indigne qu'en face des ruines d'Armentières ou souffrent des malheureux, se dressent déjà les murs blancs d'un château reconstruit avec les avances pour dommages de guerre.

M. RILLARD DE VERNEUIL. — Dans notre région, il n'y a pas un seul château relevé et j'espère qu'il n'y en aura pas tant qu'il y aura encore une seule maison à relever. (Vifs applaudissements).

... un hôtel de Lille...

INGHELIS. — Le propriétaire d'un Hôtel à Lille, pour lequel les dommages de guerre ont été évalués à 800.000 francs, n'avait rien pu toucher malgré toutes ses recommandations, lorsqu'il eut la bonne fortune de recevoir la visite d'un ministre influent. Le propriétaire lui dit : M. le ministre, l'Etat me doit 800.000 francs. Depuis un an, je n'ai rien touché. Le ministre sourit comme M. Loucheur sait sourire et engagea notre propriétaire à s'adresser à l'Office de Reconstruction industrielle.

... et M. René Lefebvre

INGHELIS, continuant son développement, met en cause son collègue du Nord, M. René Lefebvre, qui, dit-il, est membre du Conseil d'administration d'une affaire qui a reçu d'importantes avances.

M. René Lefebvre. — C'est une indignité que de se servir de tels arguments. Je ne fais plus partie de ce Conseil d'administration depuis 1919, ce que vous dites est faux et je ne tolérerai pas ces insinuations. C'est honteux.

INGHELIS est encore vivement pris à

Le Marché du Travail

Dans l'ensemble de nos Départements, la crise du chômage accuse une légère atténuation.

Si nous en jugeons par la dernière statistique du Ministère du Travail, la crise de chômage sévissant depuis trop longtemps en France, avec moins d'acuité, il est vrai, que chez la plupart des nations, est en voie de décroissance.

D'après les renseignements officiels, le nombre total des chômeurs secourus par les fonds départementaux ou municipaux est actuellement de 74.804, contre 80.489 la semaine dernière, soit une diminution de 5.685 unités, provenant de Paris et des autres communes de la Seine.

Dans le Nord, dit le Bulletin officiel, le chômage partiel persiste, sans changement dans les industries textiles. De nouveaux licenciements ont été effectués dans des fonderies de cuivre et de fer.

Pour l'ensemble des autres départements les Offices publics de placement signalaient 16.279 demandes d'emploi non satisfaites, au lieu de 18.689 la semaine précédente. Dans ce nombre, le Pas-de-Calais pour 593.

En général, dans les entreprises métallurgiques, l'écart tend à diminuer entre le nombre des demandes non satisfaites et celui des offres. Il est surtout sensible dans les entreprises du bâtiment.

Les employés de commerce et de bureau restent particulièrement difficiles à placer dans le Pas-de-Calais, et les domestiques dans le Nord où, pour 42 demandes d'emploi on n'enregistre que 19 offres.

En résumé, les Offices de 89 départements ont effectué cette semaine 17.477 placements, contre 10.073 la semaine dernière.

Bien que la différence ne soit pas bien grande, il est tout de même encourageant de la signaler, car elle est un indice de la reprise du travail.

Le Legs de 24 millions

Il sera consacré aux enfants malingres et malades des régions sinistrées

Nous avons annoncé le legs de 24 millions de dollars — soit au taux actuel du dollar près de 24 millions de francs — fait par M. Frank W. Buhl, de Grobe City (Pensylvanie), en faveur des habitants des régions sinistrées de France et de Belgique. C'est le notaire de M. Frank W. Buhl qui, à la mort de ce dernier, a trouvé un testament contenant ce legs et qui en a informé le ministre des Affaires étrangères de France, lequel en a aussitôt saisi son collègue des Régions Libérées.

Nous avons dit que M. Loucheur avait chargé le comité supérieur de coordination des secours, que préside M. Fournier-Sarlovèze, député de l'Oise, d'établir les modalités de la répartition de ces fonds.

Après examen de la question par M. Fournier-Sarlovèze, M. Loucheur vient d'adresser au notaire de Grobe City une lettre dans laquelle il lui dit qu'il accepte, au nom des malheureuses régions sinistrées, le don généreux fait par M. Frank W. Buhl, que, quand le legs sera été légalement attribué, la somme sera partagée entre les deux nations intéressées, au prorata fixé par la commission des réparations, soit 5/6 pour la France et 1/6 pour la Belgique; que l'intention du comité de coordination des secours est d'attribuer le montant de la somme à une fondation, qui perpétuera le souvenir et le nom de M. Frank W. Buhl, en faveur des enfants malingres et malades des régions sinistrées.

Morte à 105 ans

Le Mans, 3 juin. — Mlle Madeleine Chevalier, rentière, à Fresnay-sur-Sarthe, née le 30 janvier 1816, à Saint-Bermer-le-Forges (Orne), vient de mourir à 105 ans et

Elle avait gardé jusqu'à la fin toutes ses facultés et n'était atteinte que d'une légers surdit.

Le Legs de 24 millions

Il sera consacré aux enfants malingres et malades des régions sinistrées

Nous avons annoncé le legs de 24 millions de dollars — soit au taux actuel du dollar près de 24 millions de francs — fait par M. Frank W. Buhl, de Grobe City (Pensylvanie), en faveur des habitants des régions sinistrées de France et de Belgique. C'est le notaire de M. Frank W. Buhl qui, à la mort de ce dernier, a trouvé un testament contenant ce legs et qui en a informé le ministre des Affaires étrangères de France, lequel en a aussitôt saisi son collègue des Régions Libérées.

Nous avons dit que M. Loucheur avait chargé le comité supérieur de coordination des secours, que préside M. Fournier-Sarlovèze, député de l'Oise, d'établir les modalités de la répartition de ces fonds.

Après examen de la question par M. Fournier-Sarlovèze, M. Loucheur vient d'adresser au notaire de Grobe City une lettre dans laquelle il lui dit qu'il accepte, au nom des malheureuses régions sinistrées, le don généreux fait par M. Frank W. Buhl, que, quand le legs sera été légalement attribué, la somme sera partagée entre les deux nations intéressées, au prorata fixé par la commission des réparations, soit 5/6 pour la France et 1/6 pour la Belgique; que l'intention du comité de coordination des secours est d'attribuer le montant de la somme à une fondation, qui perpétuera le souvenir et le nom de M. Frank W. Buhl, en faveur des enfants malingres et malades des régions sinistrées.

Morte à 105 ans

Le Mans, 3 juin. — Mlle Madeleine Chevalier, rentière, à Fresnay-sur-Sarthe, née le 30 janvier 1816, à Saint-Bermer-le-Forges (Orne), vient de mourir à 105 ans et

Elle avait gardé jusqu'à la fin toutes ses facultés et n'était atteinte que d'une légers surdit.

Le Legs de 24 millions

Il sera consacré aux enfants malingres et malades des régions sinistrées

Nous avons annoncé le legs de 24 millions de dollars — soit au taux actuel du dollar près de 24 millions de francs — fait par M. Frank W. Buhl, de Grobe City (Pensylvanie), en faveur des habitants des régions sinistrées de France et de Belgique. C'est le notaire de M. Frank W. Buhl qui, à la mort de ce dernier, a trouvé un testament contenant ce legs et qui en a informé le ministre des Affaires étrangères de France, lequel en a aussitôt saisi son collègue des Régions Libérées.

Nous avons dit que M. Loucheur avait chargé le comité supérieur de coordination des secours, que préside M. Fournier-Sarlovèze, député de l'Oise, d'établir les modalités de la répartition de ces fonds.

Après examen de la question par M. Fournier-Sarlovèze, M. Loucheur vient d'adresser au notaire de Grobe City une lettre dans laquelle il lui dit qu'il accepte, au nom des malheureuses régions sinistrées, le don généreux fait par M. Frank W. Buhl, que, quand le legs sera été légalement attribué, la somme sera partagée entre les deux nations intéressées, au prorata fixé par la commission des réparations, soit 5/6 pour la France et 1/6 pour la Belgique; que l'intention du comité de coordination des secours est d'attribuer le montant de la somme à une fondation, qui perpétuera le souvenir et le nom de M. Frank W. Buhl, en faveur des enfants malingres et malades des régions sinistrées.

Morte à 105 ans

Le Mans, 3 juin. — Mlle Madeleine Chevalier, rentière, à Fresnay-sur-Sarthe, née le 30 janvier 1816, à Saint-Bermer-le-Forges (Orne), vient de mourir à 105 ans et

Elle avait gardé jusqu'à la fin toutes ses facultés et n'était atteinte que d'une légers surdit.

Le Legs de 24 millions

Il sera consacré aux enfants malingres et malades des régions sinistrées

Nous avons annoncé le legs de 24 millions de dollars — soit au taux actuel du dollar près de 24 millions de francs — fait par M. Frank W. Buhl, de Grobe City (Pensylvanie), en faveur des habitants des régions sinistrées de France et de Belgique. C'est le notaire de M. Frank W. Buhl qui, à la mort de ce dernier, a trouvé un testament contenant ce legs et qui en a informé le ministre des Affaires étrangères de France, lequel en a aussitôt saisi son collègue des Régions Libérées.

Nous avons dit que M. Loucheur avait chargé le comité supérieur de coordination des secours, que préside M. Fournier-Sarlovèze, député de l'Oise, d'établir les modalités de la répartition de ces fonds.

Après examen de la question par M. Fournier-Sarlovèze, M. Loucheur vient d'adresser au notaire de Grobe City une lettre dans laquelle il lui dit qu'il accepte, au nom des malheureuses régions sinistrées, le don généreux fait par M. Frank W. Buhl, que, quand le legs sera été légalement attribué, la somme sera partagée entre les deux nations intéressées, au prorata fixé par la commission des réparations, soit 5/6 pour la France et 1/6 pour la Belgique; que l'intention du comité de coordination des secours est d'attribuer le montant de la somme à une fondation, qui perpétuera le souvenir et le nom de M. Frank W. Buhl, en faveur des enfants malingres et malades des régions sinistrées.

Morte à 105 ans

Le Mans, 3 juin. — Mlle Madeleine Chevalier, rentière, à Fresnay-sur-Sarthe, née le 30 janvier 1816, à Saint-Bermer-le-Forges (Orne), vient de mourir à 105 ans et

Elle avait gardé jusqu'à la fin toutes ses facultés et n'était atteinte que d'une légers surdit.

Le Legs de 24 millions

Il sera consacré aux enfants malingres et malades des régions sinistrées

Nous avons annoncé le legs de 24 millions de dollars — soit au taux actuel du dollar près de 24 millions de francs — fait par M. Frank W. Buhl, de Grobe City (Pensylvanie), en faveur des habitants des régions sinistrées de France et de Belgique. C'est le notaire de M. Frank W. Buhl qui, à la mort de ce dernier, a trouvé un testament contenant ce legs et qui en a informé le ministre des Affaires étrangères de France, lequel en a aussitôt saisi son collègue des Régions Libérées.

Nous avons dit que M. Loucheur avait chargé le comité supérieur de